

Education
Elections professionnelles au Mesrs
Les engagements du Synarès
ELECTIONS PROFESSIONNELLES AU MESRS
DU 04 AVRIL 2024

SYNDICAT
AUTONOME DE LA
RECHERCHE ET DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR
(SYNARES)



Enregistré sous le n°92-205 MISAT/DAI/SAAP-Assoc du 2 décembre 1992
RECEPISSE DE MODIFICATION 2023/N°119/MISP/DC/SGM/DAIC/SACC/SA du 31 août 2023
Email:synaresunb@gmail.com
Cel : SG 97764216/ 46000369 SA 97139187 : TG 46000391

Le Syndicat Autonome de la Recherche et de l'Enseignement supérieur (SYNARES), composé d'hommes et de femmes disponibles, dynamiques et soucieux de contribuer de concert avec les autorités du MESRS au règlement des problèmes des divers acteurs (Enseignants, Chercheurs, PATS et des Etudiants) des universités publiques, des directions générales, des directions centrales, des directions techniques et de toutes les structures sous tutelle du MESRS. Mais quels sont les engagements du SYNARES en allant à ces élections ?

NOS ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES ENSEIGNANTS, DES CHERCHEURS ET PATS (ACDPE, FE ET CONVENTIONNES) DU MESRS

- 1- La défense des droits des personnels enseignants, des chercheurs, des PATS, des étudiants et des travailleurs du MESRS ;**
- 2-La lutte pour un plan de recrutement des Assistants d'enseignants-chercheurs au profit des UPB et de Chercheurs afin de pallier la pénurie d'enseignants et de chercheurs ;**
- 3- La lutte pour le reclassement systématique de tous les enseignants-chercheurs et chercheurs inscrits sur une liste d'aptitude du CAMES ;**

4- La lutte pour les constructions et équipements des amphithéâtres, des laboratoires, des salles informatiques, des centres de documentation, etc. en nombre suffisant au profit des universités publiques du Bénin ;

5- La lutte contre le sous- financement de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;

6- La lutte pour la mise en formation des enseignants de l'INMES/UAC, de l'IFSIO/UP non encore titulaires d'un doctorat et la relance de la formation des formateurs;

7- La lutte pour la juste valorisation des carrières par l'application de la décision de CC relative au 1,25 et la promotion des "Hors Classe" des Collègues bénéficiaires ;

8- La lutte pour la souscription d'une police d'assurance maladie au profit des PATS par structure du MESRS ;

9- La lutte pour la revalorisation des salaires des PATS conventionnés des structures et directions du MESRS conformément à la décision du gouvernement de décembre 2022 et le décret instaurant le sursalaire ;

10- La lutte pour l'autonomisation énergétique, la connexion internet et la sécurité sur tous les campus des UPB et dans les structures sous tutelle du MESRS;

11- La lutte pour l'amélioration des conditions d'études des étudiants dans les UPB ;

12- La dynamisation d'un Cadre de concertation entre: enseignants, chercheurs, PATS et étudiants par université et par direction/ structure sous tutelle ;

13-L'obligation de rendre compte périodiquement aux enseignants, aux chercheurs et aux PATS des activités menées en leur nom.

14- La lutte pour la décoration de tous les Camarades Enseignants-chercheurs et Chercheurs inscrits sur la LAFPT/LAFDR conformément aux textes en vigueur.

EN VOTANT POUR LE SYNARES, VOUS LUI DONNEZ :

- les moyens légaux de continuer à défendre, à se battre à vos cotés pour les intérêts matériels, moraux et démocratiques des travailleurs;
- les moyens légaux de continuer à exiger, le financement conséquent d'un enseignement supérieur de qualité ;
- les moyens légaux de continuer à exiger le financement conséquent de la recherche scientifique ;
- les moyens légaux d'exiger de meilleures conditions de vie et de travail au profit des Enseignants, des Chercheurs, des PATS, des Etudiants.

